

ABONNEMENT.

SAUMUR: Un an... 30 fr.; Six mois... 16; Trois mois... 9. Poste: Un an... 35 fr.; Six mois... 18; Trois mois... 10.

On s'abonne:

A SAUMUR, Au bureau du Journal en envoyant un mandat sur la poste, et chez tous les libraires.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

INSERTIONS.

Annonces, la ligne... 20 c. Réclames... 30. Faits divers... 75.

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne:

A PARIS, A L'AGENCE HAVAS 2, place de la Bourse.

SAUMUR, 16 MARS

LES PROGRÈS DE LA CRIMINALITÉ

Les nombreuses causes criminelles qui signalent ce mois de mars 1885 inspirent à quelques journaux républicains, et notamment au XIXe Siècle, des réflexions mi-parti sages et... naïves: Il est évident que les progrès de la criminalité affolent nos bons démocrates.

Le XIXe Siècle et la République française chantent la même antienne. Ils réclament le vote immédiat de la loi sur les récidivistes. Qu'on ne leur parle pas d'examen approfondi, de modifications à introduire dans le projet. « En attendant, dit le XIXe Siècle, LES RÉCIDIVISTES CONTINUENT LEUR MÉTIER; ILS VOLENT ET ILS TUENT. » Il faut qu'on se hâte, qu'on vote à la vapeur, si la chose est possible:

« La justice humaine a prononcé sur les auteurs du crime de Grenelle. Mais ce crime ne doit-il pas inspirer à nos législateurs QUELQUES RÉFLEXIONS SALUTAIRES? Ce crime, ce sont de PRÉCOCES SCÉLÉRATS qui l'ont commis; sauf un, tous ont environ vingt ans, et il n'a été le coup d'essai d'aucun d'eux. Ils sont des souteneurs et des voleurs; ils ont fait, DANS LA DÉBAUCHE ET DANS LE VOL, l'apprentissage de l'assassinat. Le président de la Cour d'assises l'a dit: en moyenne, ils ont déjà subi trois condamnations; l'un d'eux en a subi sept. Tous sont des récidivistes..... »

Le XIXe Siècle, pour employer une vieille comparaison, ressemble à ces gens qui appellent les pompiers après avoir eux-mêmes mis le feu à leur propre maison.

Le journal de MM. About et Sarcey a été un des plus ardents à propager la libre-pensée, à attaquer les dogmes religieux, à couvrir les prêtres de ridicule, à les rendre

odieux, à faire, en un mot, tout ce qui peut détruire la moralité. Il a mauvaise grâce aujourd'hui à se plaindre de l'effet de sa propagande.

Les malheureux, dont il demande si brutalement la déportation, pourraient lui répondre qu'ils n'ont fait, après tout, que mettre ses leçons en pratique.

Ils ne voient, comme lui, dans l'enseignement chrétien, qu'un tissu de mensonges imaginés par les prêtres pour exploiter les peuples et les maintenir dans la sujétion.

Sur la foi de sa critique, ils ont cessé de croire en Dieu et regardent l'immortalité de l'âme comme une niaiserie qui a fait son temps.

La morale n'est, pour eux, comme pour M. Sarcey, qu'une convention sans fondement absolu et n'ayant qu'une valeur purement relative.

Dès lors, pourquoi se gêneraient-ils?

Pourquoi, lorsqu'ils manquent de cet argent qui peut leur procurer la jouissance, seul but de la vie, s'abstiendraient-ils de l'arracher, même au prix d'un assassinat, à ceux qui le détiennent? Les docteurs de la libre-pensée ne craignent pas de répéter journellement que la liberté humaine est une chimère, que tous nos actes sont nécessités par des causes extérieures, que les voleurs ou les assassins sont irresponsables et que les punir est un crime.

Les républicains ne cessent de débiter ces belles choses. De peur que la religion n'empêche le progrès de leurs théories, ils l'ont supprimée de l'enseignement scolaire, ils ont chassé Dieu de l'école, ils ont jeté les crucifix au tombereau.

Ils sont vraiment ridicules et odieux quand ils viennent aujourd'hui demander des mesures de répression contre ceux qui font de la libre-pensée la règle de leur conduite.

Ces mesures seront d'ailleurs impuissantes, inefficaces.

Le Journal des Débats disait, il y a quelques jours, que les commandements de Dieu n'étaient pas à leur place dans les écoles.

Du moment qu'il ne convient plus de mettre sous les yeux des enfants la loi qui, au nom de Dieu, défend de tuer, de voler, de se livrer à la débauche, il faut s'attendre à un débordement de méfaits de toute nature, qui rendra la répression impossible.

La Société ne peut vivre que sur des principes de morale et de religion qui sont indispensables à son existence. Quand on les ébranle, tout s'écroule. On n'y supplée pas à l'aide de la déportation ou de la guillotine. On peut faire des lois aussi draconiennes que l'on voudra. Les progrès de la démoralisation, conséquence logique de la libre-pensée, n'en permettront pas l'application et les rendront illusoire.

C'est le cas de dire, avec les Ecritures, qu'on travaille vainement quand on prétend construire sans Dieu.

La force, les supplices, les châtiments ne remplaceront jamais les enseignements de la religion. C'est une vérité d'en haut dont la Société va se trouver en mesure de constater la certitude par voix d'expérience.

J. BOURGEOIS.

Chronique générale.

La Chambre a commencé la discussion du projet tendant à modifier les tarifs de douane pour les bestiaux étrangers importés en France.

La Chambre a entendu: MM. Ansart, Ganault, Méline, ministre de l'agriculture, qui ont parlé pour l'élevation des droits de douane;

MM. Passy et Raoul Duval qui l'ont combattue.

D'après le projet du gouvernement, les tarifs seraient modifiés de la façon suivante: les bœufs paieraient, par tête, 25 fr. au lieu de 45 fr.; les veaux, 4 fr. au lieu de 4 fr. 50; les moutons, 3 fr. au lieu de 2 fr.; les porcs, 6 fr. au lieu de 3 fr.

La commission, issue de la majorité républicaine, repousse l'augmentation des tarifs.

Le XIXe Siècle reconnaît carrément que la Chambre, dans les conditions actuelles, n'est pas capable de voter le budget de 1886. « Elle songe aux élections prochaines; elle ne peut même guère songer qu'à elles. » Evidemment l'intérêt électoral passe avant l'intérêt du pays, aux yeux des Chambres républicaines. Il ne faut pas oublier que cet ajournement, après les élections, du budget pour 1886, permettra de montrer à nu, sans inconvénient pour les intérêts électoraux de la majorité, les déficits budgétaires, et de voter la création de nouveaux impôts.

La France libre nous met en garde contre les pièges que nous tend M. Ferry et rappelle que « déjà en 1881 il a escamoté les élections en convoquant à la hâte les électeurs pour leur faire part de la soi-disant soumission de la Tunisie. Tenons-nous prêts et veillons, conclut la France libre. » Le conseil est sage.

Le Figaro fait remarquer que la demande d'une pension de 6,000 fr. pour la veuve de M. Eugène Pelletan, à titre de récompense nationale... (pourquoi?) provient d'une regrettable inspiration de simple camaraderie.

Les enfants de M^{me} veuve Pelletan sont dans des situations assez brillantes: tandis que de pauvres filles de soldats morts à la peine attendent depuis de longues années les maigres secours qu'on leur marchandé.

Arrestation de M. Stephens.

M. James Stephens, chef du parti républicain irlandais, vient d'être arrêté à son domicile.

M. Stephens habitait Paris depuis 1848. L'Empire l'y avait laissé vivre en paix et avait même refusé de le livrer lorsque l'Angleterre demanda son extradition. M. Ferry s'est montré moins scrupuleux.

2 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

L'ENFANT VOLÉ

Par Louis COLLAS

I

LE BILLET RÉVÉLATEUR (suite).

Il fallut que je l'accompagnasse dans sa chambre, où elle m'enferma avec elle. Une sorte d'abattement se mêlait à sa colère.

— Pourquoi ne m'avez-vous pas remis tout de suite ce billet? me demanda-t-elle d'une voix plus douce.

— J'aurais pu répondre que jamais elle ne m'avait encouragé à la confiance et à l'expansion, mais elle m'imposait une terreur qui me fermait la bouche, je restai silencieux.

— Est-ce que vous ajoutez foi à cette ridicule affirmation? reprit-elle; regardez-moi donc en face.

Le doute était rentré dans mon esprit, je levai la tête pour répondre, les paroles s'arrêtèrent dans mon gosier.

Au lieu de chercher à me rassurer, elle eut une explosion de colère.

— Fernand, me dit-elle, vous êtes un monstre d'ingratitude. J'aurais dû m'attendre à cette triste récompense du dévouement que vous avez trouvé en moi. Vous n'avez jamais su comprendre l'étendue des sacrifices que j'ai faits pour vous, l'abnégation avec laquelle j'ai veillé sur votre chétive enfance. Vous étiez si frêle qu'en d'autres mains vous auriez infailliblement succombé. Ah! quand je me penchais sur votre berceau, quand j'écoutais d'une oreille anxieuse votre respiration de nouveau-né, je ne prévoyais pas que je réchauffais un serpent dans mon sein.

Elle croyait m'émouvoir par ces récriminations ampoulées qui ressemblaient à une formule récitée de mémoire; elle manqua son effet; d'ailleurs, sa physiognomie dure et farouche produisit sur moi une impression que je n'aurais pu décrire, mais qui n'était certainement pas de la sympathie. Elle comprit qu'elle avait dépassé le but et adopta un mauvais moyen pour affermir l'ascendant qu'elle craignait de lui voir échapper.

— Ah! Fernand, reprit-elle avec un accent mélancolique. Vous ne saurez jamais combien je vous aime et combien je souffre quand il me semble que vous n'avez pas pour moi une affection égale à la mienne. Lorsque vous êtes tombé malade, je me cachais pour vous dérober le spectacle de mes larmes. Oh! qu'elles étaient amères celles que j'ai versées alors! Avec quels élans désespérés je priais

le ciel de prendre ma vie pour conserver la vôtre! Je n'ai plus que vous en ce monde; sur vous reposent toutes mes espérances de bonheur. Ah! Fernand, voudriez-vous les tromper!

Accoudée sur la table, elle se cacha la tête dans les mains et se mit à fondre en larmes.

Les enfants ont un tact merveilleux pour distinguer le langage qui part du cœur de celui qui est dicté par le calcul. Je n'étais pas profondément remué; cependant, en entendant les sanglots qu'elle étouffait, je ne pus résister à l'émotion, je pleurai à mon tour et me précipitai vers elle pour l'embrasser. Elle me serra avec effusion dans ses bras.

— Vous me faites du bien, Fernand, me dit-elle. Je vous retrouve tel que je vous ai rêvé, tel que vous êtes réellement, bon et affectueux. Mais il ne faut plus renouveler cette épreuve et me témoigner cette défiance. Vous me direz toutes vos pensées, vous ne me cacherez rien. C'est puéril, sans doute; mais ce billet m'a fait du mal. Promettez-moi de n'y plus penser et de le considérer comme une méchante plaisanterie qui ne mérite pas une minute d'attention.

Si l'incident était puéril, pourquoi s'en préoccupait-elle donc à ce point? Pourquoi tenait-elle tant à en chasser le souvenir de mon esprit?

Quand je ne fus plus à côté d'elle, mon imagination d'enfant se mit à travailler. Je ne saurais

dire quelles idées me passèrent par la tête, et en cet instant même j'aurais été fort embarrassé pour les préciser et y mettre un peu d'ordre. Mais je pressentais une situation grave, quelque secret que j'avais intérêt à connaître.

Je remarquai que, pendant les jours qui suivirent, elle me quitta beaucoup moins que d'habitude. Dans sa sollicitude inquiète, elle ne me perdait pas de vue, prenait des précautions minutieuses pour que je ne sortisse pas, pour qu'aucune personne étrangère ne s'approchât de moi. Sa figure portait la trace de la préoccupation et de l'anxiété. Parfois elle s'oubliait dans de longues et profondes réflexions. Si elle s'apercevait que je l'observais, elle prenait un ton enjoué et affectait l'insouciance. Parfois aussi elle me parlait à mots couverts du fameux billet pour s'assurer que j'y pensais encore.

Plus je songe à cette période de ma vie, plus je suis convaincu qu'elle soumettait tous ses actes, toutes ses paroles aux calculs d'une diplomatie perpétuelle. Cette absence de laisser-aller et d'abandon était évidente, même pour un enfant aussi inexpérimenté que je l'étais alors: il est vrai que les circonstances au milieu desquelles je me trouvais bâtaient la maturité de ma raison.

Un jour, je me trouvais seul avec elle au salon. Elle avait un travail de broderie sur les genoux; mais sa main restait inactive et ses regards se

A propos de nos pertes au Tonkin, la Justice fait cette réflexion qui nous paraît assez judicieuse :

« Les chiffres des pertes, qui semblent plutôt atténués, sont déjà énormes, non-seulement à Thuyen-Quan, mais encore à Kelung, ce qui est de nature à détruire de fausses illusions. On allait disant que les Pavillons-Noirs étaient à la vérité capables d'énergie, mais que les Chinois ne tiendraient jamais. A Kelung, ce ne sont pas pourtant les Pavillons-Noirs que l'on rencontre. »

Hélas ! les événements donnent de cruels démentis aux politiques de la quantité négligeable !

**

AFFAIRE BALLERICH.

Vendredi a comparu devant le jury de la Seine M. Charles Ballerich, ancien commissaire de police à Saint-Ouen.

Ce fils aimant et dévoué que l'exaltation de la tendresse filiale a poussé au meurtre s'est trouvé remplacer sur le banc d'infamie les gredins qui ont assassiné sa mère.

Nous n'avons pas à revenir sur les faits imputés à Charles Ballerich. Tout le monde a présents à l'esprit les détails de l'agression pratiquée par les deux frères dans les bureaux du *Cri du Peuple*.

Après une brillante plaidoirie de M^e Demange, le verdict a été rendu à trois heures du soir.

M. Charles Ballerich est acquitté.

**

M. Gounod a fait exécuter, samedi, à Saint-Eustache, pour la première fois, au bénéfice des écoles libres chrétiennes du II^e arrondissement, sa messe solennelle, dite de Pâques.

M. Gounod a conduit lui-même les chants qui étaient, pour les diverses sections, sous la direction des maîtres de chapelle des principales paroisses de Paris.

LA GUERRE AVEC LA CHINE.

Tout est calme à Saïgon, si l'on en croit les dépêches du gouverneur Thomson.

Malheureusement l'Unité indo-chinoise présente ainsi la situation :

« L'enquête à laquelle il a été procédé, dit ce journal, a révélé qu'à Saïgon même, une bande avait projeté de se jeter sur la ville en y allumant l'incendie. Heureusement, des avis parvenus à temps ont permis d'éventer ce complot et de promptes arrestations l'ont fait avorter. Les déclarations recueillies sont si nettes et si précises, qu'il ne reste plus aucun doute. »

« Nous nous trouvons en présence d'une insurrection parfaitement organisée, et, chose regrettable, nous ne savons d'où part la direction. Les mesures prises par le conseil de défense sont insuffisantes. Des compagnies débarquées des navires de l'escadre de Chine font des patrouilles nuit et jour ; mais elles ne pourront tenir à la peine, et si

nous étions obligés d'en distraire quelques-unes pour les envoyer dans l'intérieur, la ville resterait sans défense. »

On avait voulu organiser des compagnies de volontaires recrutées parmi la population civile et les fonctionnaires ; l'entreprise a été impossible, l'arsenal n'avait pas de fusils.

A côté du complot formé à Saïgon, divers points de la Cochinchine ont été le théâtre d'événements de la plus haute gravité.

L'administrateur de Cholon a reculé avec ses hommes, devant des bandes de Cambodgiens qui faisaient des incursions dans le nord de son arrondissement, brûlaient les villages et massacraient les populations.

A Tay-Ninh, tout l'arrondissement était en feu et la population prête à se soulever.

A Tan-An, deux Français ont été tués, trente gardes civils ont passé à l'insurrection.

A Ban-Am, sur la frontière, l'administrateur, M. Sandret, a été cerné, la milice mise en fuite.

Deux cents Chinois cambodgiens et annamites ont eu l'audace de venir à Hoc-Moum, à quelques kilomètres de Saïgon. Ils ont coupé la tête à notre plus fidèle serviteur, le vieux Doc-Phu-Ca, officier de la Légion d'Honneur, brûlé vive sa femme, incendié le village et l'église.

Depuis un mois tous ces faits sont connus du gouvernement. Non-seulement il maintient M. Thomson à son poste, mais pousse le cynisme jusqu'à oser imprimer dans l'*Officiel* : « la tranquillité règne en Cochinchine. » (*Gazette de France.*)

ÉTRANGER

On télégraphie de Saint-Petersbourg que le czar, parlant de la question afghane, se serait ainsi exprimé :

« Je ne puis concevoir que l'on me prête l'intention de déclarer la guerre, car aucune victoire ne pourrait compenser les sacrifices que nous serions obligés de faire. L'avenir, continua l'Empereur, réserve à la Russie de glorieuses destinées, mais elle doit les accomplir par la force irrésistible de la civilisation et non par la violence. »

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 14 mars.

Les tendances de notre place se sont bien modifiées et à la lourdeur de la séance précédente succèdent de nombreux achats qui produisent une hausse générale. Les nouvelles de Londres sont également plus satisfaisantes, les Consolidés ont progressé de 7/16 à 97 3/16.

Nos rentes ont un marché très-animé qui les fait progresser : le 3 0/0 à 82.20, l'amortissable à 83.75, et le 4 1/2 à 110.12.

L'action du Crédit Foncier a une tenue excellente et s'avance à 1,372. Les Obligations Foncières et Communales sont également très-recherchées.

La Banque de Paris monte à 800 fr. Sur la Banque d'Escompte, nous enregistrons une hausse de 6 fr. 25 à 580 fr.

Les titres de l'Est-Algérien ont un marché très-régulier ; néanmoins, comparés aux titres des chemins similaires tels que l'Ouest Algérien et le Bône à Guelma, ils ont encore devant eux une large marge de hausse. L'action est à 580 fr. tandis que l'action Bône à Guelma se cote 625. D'autre part, l'obligation Est-Algérien vaut 345.75 et l'obligation Bône à Guelma 354. C'est là une anomalie qui ne saurait être de longue durée.

Les Chemins Méridionaux ont eu des achats très-sérieux à 740 fr.

La Rente Italienne s'inscrit en progrès sensible à 97.40. Ce cours est encore bien au-dessus de la valeur réelle de ce fonds d'Etat.

Nos chemins sont invariables.

Chronique militaire.

LES MANŒUVRES D'AUTOMNE.

M. le ministre de la guerre vient d'arrêter les dispositions relatives à l'exécution des manœuvres d'automne. Nous avons déjà énuméré les corps d'armée qui feront, soit des manœuvres d'ensemble, soit des manœuvres de division ou de brigade. Parmi les mesures d'ensemble qui seront prises, celles que nous allons citer constituent, seules, des innovations.

Les compagnies d'infanterie compteront, au maximum, 470 hommes. Les officiers-payeurs seront montés. Dans l'artillerie, les batteries affectées aux divisions de cavalerie attelleront six pièces, deux caissons, une forge et un chariot-fourragère. Pour la première fois, les musiciens des écoles d'artillerie prendront part aux manœuvres ; ils y serviront de brancardiers. Les compagnies du génie se composeront chacune de 150 hommes, dont 42 réservistes ; l'an dernier, ces compagnies avaient été composées exclusivement de soldats du cadre actif. A chaque état-major de corps d'armée seront attachés six gendarmes pour le service de la prévôté.

Pour la première fois aussi, le service sanitaire sera fortement organisé. Nous avons déjà dit que 118 médecins aides-majors de réserve seraient convoqués ; chaque division d'infanterie sera pourvue d'une ambulance divisionnaire comprenant deux voitures de chirurgie, deux voitures d'administration, deux fourgons d'approvisionnement, une voiture pour le personnel, six voitures à quatre roues, deux à deux roues, et six mulets de litière serviront au transport des blessés. Toutes ces voitures seront fournies par le train des équipages ; les voitures à quatre roues pour le transport des blessés seront conduites à grandes guides. Chaque ambulance divisionnaire recevra un détachement d'infirmiers militaires et de brancardiers d'ambulance appartenant aux classes de la réserve qui seront appelées.

Les 4^e et 5^e divisions de cavalerie exécuteront des manœuvres d'ensemble. Une nouvelle application de l'électricité vient d'être faite par des officiers de l'école régimentaire de Versailles pendant les travaux de guerre opérés par le génie. Il s'agissait d'employer l'électricité pour éclairer les mines et pour la mise en marche des ventilateurs. Les soldats travaillant dans les ra-

meaux de tôle portaient deux lampes à incandescence. L'expérience a parfaitement réussi : les lampes employées ont résisté aux secousses causées par des explosions de 500 kilogrammes de poudre.

CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST.

M. Billoud, adjudant-vaguemestre à l'École de cavalerie de Saumur, a été classé, par la commission instituée en exécution de l'article 8 de la loi du 24 juillet 1873, au nombre des candidats à l'emploi de percepteur des contributions directes.

Par décision du conseil d'administration de la Compagnie des chemins de fer d'Orléans, en date du 6 mars 1885, M. Paul Desprès, chef de gare de Paris, est nommé inspecteur principal à Tours.

Ecole de Tir du 3^e bataillon du 70^e régiment territorial d'infanterie, à Saumur.

Cinquième séance du 15 mars 1885.

Tir réduit à 20 mètres.

Tireurs.....	16
Balles tirées.....	84
Balles mises.....	82
Nombre de points.....	300

Résultat : 97.61 p. 0/0.

Prix, une médaille bronze Ligue des Patriotes : M. le docteur Peton, médecin aide-major de 4^e classe de l'armée territoriale.

6^e séance, le dimanche 22 mars 1885, à 9 heures du matin, au tir réduit, au Stand des Récollets.

Le Capitaine-Président,
G. DOUSSAIN.

MUSIQUE MUNICIPALE.

La Musique municipale de Saumur donnera à ses souscripteurs un 3^e concert dans les salons de la Mairie mercredi prochain, 18 mars, à 8 heures du soir.

Programme.

1. *Le Jour et la Nuit*, fantaisie : Musique municipale.
 2. *On est bien forcé d'être honnête*, chansonnette chantée par M. Marliac.
 3. *Quatuor de Haydn*, andante, menuetto et scherzando.
 4. *Monsieur Tranquille*, par M. Marliac.
 5. *Les Noces de Jeannette*, grande fantaisie : Musique municipale.
 6. *Stradella*, solo de violoncelle.
 7. *Méridie pour violon, violoncelle et piano.*
 8. *Polka pour deux pistons* : Musique municipale.
 9. *Le parapluie pleuré*, par M. Marliac.
- Le Chef de musique, V. MARY.

portaient vaguement sur les carreaux que la pluie fouettait en ce moment avec une monotonie irritante.

On annonça alors la visite d'un M. de Montmahé, dont je n'avais jamais entendu prononcer le nom. Lorsque le nouveau venu fut introduit, après les salutations d'usage, M^{me} Sauvrais me dit :

— Fernand, rentrez dans votre chambre.

— Madame la baronne m'excusera, dit-il, si je la supplie de ne pas éloigner cet enfant, j'aurai tout à l'heure besoin de m'entretenir avec lui.

M^{me} Sauvrais ne put dissimuler complètement le mécontentement que lui causait ce désir, mais elle n'osa résister. De l'extrémité de la pièce où je m'étais discrètement retiré, je pus examiner le visiteur. Il pouvait avoir environ quarante-cinq ans, était mis avec goût, mais sans recherche ; chez lui, la simplicité des manières s'alliait à une rare distinction. Tout révélait l'homme habitué au meilleur monde ; mais ce qui me frappa surtout, ce fut l'expression de bonté intelligente que présentaient ses traits et qui lui gagna tout de suite ma sympathie.

Il observait attentivement M^{me} Sauvrais, qui, de son côté, attendait avec une inquiétude visible qu'il s'expliquât.

— Madame la baronne, dit-il, deux ans se sont écoulés depuis la mort de votre mari.

Elle fit un signe affirmatif.

— Aux termes de la loi, reprit-il, un tuteur aurait dû être donné, à cette époque, à votre fils.

Elle eut un tressaillement qui ne lui échappa pas. — On a résolu, ajouta-t-il, de réparer cet oubli, et c'est à moi qu'on a fait l'honneur de confier cette mission délicate.

— Je ne croyais pas, répondit-elle avec amertume, avoir mérité ce témoignage de défiance ; ne suis-je pas sa mère ?

— Il n'est pas question de défiance, madame la baronne ; ainsi l'a décidé une volonté supérieure à vous et à moi, nous lui devons tous les deux obéissance.

Ces paroles furent prononcées avec douceur, mais avec fermeté ; il tira de sa poche sa tabatière, qu'il présenta à la baronne.

— J'attends ce qu'il vous reste à me dire, riposta-t-elle sans répondre à cette politesse.

Son anxiété était évidente ; il ne parut pas la remarquer et continua du même ton :

— Il était de mon devoir, en acceptant cette tâche, de me renseigner. J'ai vu le testament de M. de la Ganerie, oncle de votre mari. En vertu de cet acte, parfaitement régulier, sa fortune, comprenant cette maison et des terres dont le revenu est évalué à une trentaine de mille livres de rentes, a été laissée à votre fils, à l'exclusion de ses autres héritiers.

La baronne pâlit, mais se remit aussitôt.

— Cela est exact, dit-elle ; le testament a été exécuté. Dépositaire de ces biens, je suis prête à prouver qu'ils sont restés intacts entre mes mains. A l'époque de sa majorité, mon fils en prendra possession intégralement.

— Je n'en doute pas. Je tenez seulement à bien établir la situation de mon pupille. Maintenant, je désirerais savoir à quel point en est son instruction.

— Ce souci m'a toujours paru superflu. M. le baron sera assez riche pour que ce luxe lui soit parfaitement inutile.

— Permettez-moi, madame la baronne, d'être d'un autre avis. La fortune a d'étranges vicissitudes ; ses faveurs d'aujourd'hui ne garantissent pas celles de demain.

— Que voulez-vous dire ? demanda-t-elle avec une expression anxieuse.

— Que les temps sont proches peut-être où beaucoup de ceux qui excitent l'envie aujourd'hui provoqueront la commisération du lendemain.

— Vous êtes prophète, monsieur, et prophète de mauvais augure.

— Je crois être seulement clairvoyant... L'avenir dira si je me suis trompé. Maintenant, permettez-moi d'interroger votre fils pour juger de la culture de son esprit.

Il se leva pour venir vers moi ; elle se leva aussi pour l'accompagner. Poliment, mais nettement, il lui fit entendre qu'il désirait me parler sans témoin.

Tout en se soumettant, elle laissa voir combien cette intervention lui était odieuse. Elle ne croyait pas être aperçue, mais sa figure se reflétait dans une glace. Je fus frappé de la profonde altération de ses traits. Elle était pâle, ses muscles étaient contractés, et les regards qu'elle jetait à la dérobée sur mon tuteur avaient une expression farouche. Lui ne travaillait pas ses sentiments, mais je suis convaincu qu'ils n'étaient rien moins que sympathiques.

(A suivre.) LOUIS COLLAS.

Théâtre de Saumur

Association Artistique d'Angers (8^e année)
J. BRETON, administrateur.

Lundi 16 mars 1885,

FUALDÈS
Ou le Crime de Rodez

Drame en 7 actes et 8 tableaux, par
MM. Dupeuty et Grandé.

Bureaux, 7 h. 3/4 ; rideau, 8 h. 1/4.

Le préfet de Maine-et-Loire, après autorisation du ministre de l'intérieur, vient de suspendre de ses fonctions le maire de La Dougenière.

Le seul crime de cet honorable maire est de passer pour réactionnaire, et de tenir tête aux excentriques républicains de sa commune.

ANGERS.

La fête de la Mi-Carême a eu lieu hier à Angers par un temps magnifique. Cavalcade, batailles de fleurs, retraite aux flambeaux, tout a été, paraît-il, splendide. Inutile de dire qu'une foule immense encombra les boulevards, rues et places de la ville.

Demain, nous rendrons compte de la fête d'après nos confrères d'Angers.

Samedi, le Comité des Fêtes faisait publier l'avis suivant :

« FÊTE DE LA MI-CARÊME. »

» Enthousiasme sans précédent.
» Recevons dépêches de tous les environs. — Tours — Nantes — Le Mans — Laval — Rennes — Châteaugontier — Beaufort — Baugé — Saumur — Segré, etc., etc., nous envoient des députations.
» Angers les recevra dignement. Nous engageons nos concitoyens à pavoiser leurs maisons.
» Le soir, grandes illuminations générales.

» Le Comité des Fêtes. »

UN NOUVEAU DÉRAILLEMENT.

La nouvelle ligne de Port-Boulet à Bourgueil n'est point favorisée du sort, jusqu'à présent.

Il y a quelques jours, le train ministériel d'inauguration dérailait non loin de Bourgueil.

Vendredi soir, la dépêche suivante arrivait à Tours :

« Bourgueil, 43 mars, 7 h. soir. »

» Cematino, un déraillement a eu lieu à Hommes, sur la nouvelle ligne de Port-Boulet.
» Deux wagons ont été brisés.
» Aucun accident de personnes.
» Deux déraillements en moins de huit jours, voilà qui n'est guère rassurant pour les populations habitant ce côté du département.
(Journal d'Indre-et-Loire.)

UN PÈRE QUI TUE SON ENFANT.

Guillier Louis, âgé de 25 ans, journalier à Gravant, par l'Isle-Bouchard (Indre-et-Loire), se présentait le 8 novembre 1884 à la mairie de Gravant, pour y déclarer le décès de son fils, Guillier Louis, âgé de trois ans. Cet enfant était tombé du haut d'une échelle la veille, disait-il, et les blessures survenues à la suite de cette chute avaient entraîné la mort une heure après. Guillier insistait pour que l'on procédât dans la journée à l'inhumation.

Une information fut ouverte et il fut bientôt certain que les faits ne s'étaient pas passés de la manière que Guillier les avait rapportés.

L'échelle n'avait que six échelons disposés de telle manière que l'accusé a reconnu que l'enfant n'aurait pu y monter et il a dû, pour soutenir sa version primitive, dire que, depuis le prétendu accident, trois barreaux avaient été enlevés.

En outre, le terrain sur lequel la victime serait tombée était détrempé, sans pierres ou autres corps durs pouvant expliquer les blessures.

Le médecin chargé d'examiner le cadavre trouva sur le corps de l'enfant de nombreuses traces de coups et notamment, sur le ventre, une marque circulaire de cinq gros clous, l'empreinte correspondait au sabot de Guillier. C'est cette blessure qui a causé la mort.

En présence de ces constatations, la femme Guillier déclara que le 7 novembre, pendant que son mari tenait l'enfant sur ses genoux, celui-ci l'avait sali, et qu'alors Guillier, rendu subitement furieux, avait posé la victime à terre et l'avait frappée à coups de sabots sur la tête et sur le ventre.

Malgré le rapport médical, malgré les affirmations de sa femme, maintenues après confrontation, malgré l'impossibilité où il est d'expliquer d'une manière plausible la mort de l'enfant, l'accusé a persisté dans ses dénégations.

Il se livrait souvent à des actes de brutalité envers la victime; sa haine provient vraisemblablement de ce qu'il avait reconnu et légitimé cet enfant, quoique, d'après ses dires et ceux de sa femme, il n'en fût pas le père.

L'accusé n'a pas, dans son pays, une bonne réputation.

La Cour condamne le sieur Guillier aux travaux forcés à perpétuité.

(Indépendant d'Indre-et-Loire.)

NIORT.

Il vient de mourir à Niort, avenue de La Rochelle, un véritable patriarche qui, durant sa vie, a donné un patriotique exemple à ceux de ses concitoyens qui ne font rien, du moins d'effectif, pour arrêter la dépopulation constatée avec regret et inquiétude en France par les économistes, les philosophes et les Français soucieux de voir notre patrie faire bonne figure dans le monde.

Vivier, l'honnête et brave cordonnier, qui vient de mourir à l'âge de 78 ans, a eu 47 enfants, dont plus de 20, dit-on, sont encore vivants. Le dernier est âgé de trois ans. Il est vrai que Vivier avait eu quatre femmes. Ses petits-enfants, dont nous n'avons pu savoir le nombre, sont dispersés aux quatre coins du monde. En admettant que la moyenne d'une famille en France est de 3 enfants, Vivier aurait valu à lui tout seul plus de 15 familles.

NÉCROLOGIE. — Nous apprenons la mort de M. Charles Deslys, qui a succombé à la

maison Dubois, où il s'était retiré pour subir une opération au sein.

M. Charles Deslys était né à Paris, le 4^{er} mars 1824; il avait débuté par être acteur; en 1846, il écrivit les *Bottes vernies de Cendrillon*, une de ses meilleures nouvelles; le succès de cette œuvre décida de sa carrière littéraire qu'il combinait, d'ailleurs, avec la représentation de maisons de commerce pour les vins.

M. Charles Deslys a énormément écrit de romans, de nouvelles et de comédies.

L'*Echo Saumurois* a reproduit beaucoup d'ouvrages de M. Charles Deslys, notamment, ces dernières années, la *Fille à Jacques*, la *Fille du Rebouteur*, le *Serment de Madeleine*, *Mesnil-au-Bois* et la *Fournaise*.

Publications de mariage.

Jules-Louis Baille-Barelle, banquier, de Niort, et Jane-Alice Bodin, sans profession, de Saumur.

Jules Philippe, gardien à la Maison centrale de Fontevault, et Désirée-Ernestine Huet, sans profession, de Saumur.

Louis-Victor Guet, sellier-carrossier, et Marguerite-Marie David, sans profession, tous deux de Saumur.

La plus agréable, la plus digestive, la meilleure des liqueurs jaunes, celle qui se rapproche le plus de la grande Chartreuse par sa finesse et la supériorité des produits qui entrent dans sa fabrication, c'est la liqueur de l'ancienne Maison Gallifet de Lyon, qui est vendue à l'ÉPICERIE CENTRALE, 28 et 30, rue Saint-Jean, le litre 4 fr. 50, le 1/2 litre 2 fr. 50.

NOS FEUILLETONS

Après la publication de *L'Enfant volé*, que nous venons de commencer, l'*Echo Saumurois* publiera successivement :

L'Ange du Baigneur, par M. RAOUL DE NAVERY;

Le Drame du Marché-Noir, d'un intérêt tout local, dû à la plume de M. Ch. SAINT-MARTIN, le sympathique auteur de *Rouget-le-Braconnier*, qui vient d'obtenir tant de succès dans nos colonnes.

RIEN N'EST BEAU QUE LE VRAI; c'est pourquoi les choses réellement utiles ne sauraient jamais être trop connues, et parmi les choses utiles aucune ne nous intéresse autant que celles qui ont rapport à notre santé. — « Atteint d'une affection cardiaque accompagnée d'une dyspnée très-intense, j'ai cru devoir recourir à vos Pilules Suisses à 1 fr. 50. C'est avec bonheur que je vous informe que, grâce à elles, je suis aujourd'hui en état de reprendre mes occupations. Je suis heureux de vous féliciter de cette nouvelle cure due à votre produit. » Noël CARON, à Cormont, canton d'Elables, arrond. de Montreuil (P.-de-C.)

Une popularité méritée

Quand des milliers de personnes attestent volontairement que les *Pilules Benzoïques Rocher* les ont débarrassées des maladies qui ruinaient leur

santé et menaçaient leur existence, il ne peut y avoir aucune excuse pour les malades de ne pas en faire l'essai.

Au milieu de cette avalanche de réclames que l'on voit de tous côtés, on doit véritablement s'estimer heureux de rencontrer un médicament préparé scientifiquement et dont la composition a été si justement approuvée par tout le monde savant.

Les *Pilules Benzoïques Rocher* ne sont pas une panacée : elles s'adressent particulièrement aux graveleux, gouteux, rhumatisants, névralgiques, hystériques, aux vieillards, et, en général, à toutes les personnes qui souffrent d'une affection quelconque de la vessie, des reins ou des voies urinaires, catarrhe vésical, cystite chronique, incontenance et rétention, néphrites et coliques néphrétiques, prostatite, etc.

Les rentiers, magistrats, financiers, hommes de lettres, les employés, et en général tous ceux que leur profession oblige à rester assis, et dont le travail intellectuel n'est pas équilibré par un travail physique, doivent les prendre d'une façon constante.

Le flacon de 60 pilules est envoyé franco poste contre mandat de 5 francs; mais, pour se rendre un compte exact de son mal, il est indispensable de lire le curieux *Traité des Maladies de la Vessie, des Reins et des Voies urinaires*, accompagné de 12 dessins anatomiques coloriés d'une grande valeur artistique, que M. ROCHER, pharmacien, 1, rue Perrière (Temple), Paris, envoie, avec une intéressante *Etude sur le Diabète*, contre mandat ou bon de poste de 1 franc.

Dépôt : Pharmacie NORMANDINE, Saumur.

COMPAGNIE GÉNÉRALE DU GAZ

POUR LA FRANCE ET L'ÉTRANGER

Société anonyme au capital de 20 millions en 40,000 actions de 500 fr.
Siège social : Paris, 37, boulevard Haussmann

Conseil d'administration : M. le comte A. de Camondo, président; MM. P. Baillieux de Marisy, R. de Bauer, Alb. Elisson, L. Stern, administrateurs.

ÉMISSION

De 20,000 Obligations de 500 fr.

Remboursables au pair en 40 ans par tirages annuels

Et rapportant 25 fr. par an, payables par semestre (1^{er} octobre — 1^{er} avril)

PRIX D'ÉMISSION : 467 FR. 50

(Jouissance 1^{er} avril 1885)

(en souscrivant.....) 30 »

(à la répartition.....) 37 50

(du 15 au 20 avril...) 100 »

(du 5 au 10 mai...) 100 »

(du 25 au 30 mai...) 100 »

(du 15 au 20 juin...) 100 »

EN SE LIBÉRANT A LA RÉPARTITION, ON NE PAIE QUE 465 FRANCS

L'INTÉRÊT DE 5 0/0 REPRÉSENTE UN REVENU DE 5.37 0/0 sans compter la prime d'amortissement.

On souscrit : samedi 21 mars 1885

et dès à présent par correspondance

A la Société Générale

A Paris, 54, rue de Provence, et bur. de quartier et dans toutes ses Agences de France et à l'Étranger.

La cote officielle de Paris sera demandée.

Les bénéfices nets de la C^{ie}, qui ont été en augmentant progressivement depuis son 1^{er} inventaire, se sont élevés, en 1884, à 1,257,302 fr. 34 c., déduction faite d'amortissements importants. Le bénéfice distribué a toujours été de 5 0/0 du capital versé. — Report à nouveau, 181,272 fr. 78 c. — Réserve légale, 197,076 fr. 97 c. Les frais de constitution sont amortis.

L'emprunt a pour but l'adjonction de nouvelles affaires de gaz dont le produit suffira pour assurer le service des 20,000 obligations, lesquelles ont, en outre, pour garanties les bénéfices et l'ensemble de l'actif.

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

LA FÉE DU TRAVAIL

IV. — ACTE DE FOLIE.

(Suite)

Le long de la route, il y avait de vastes terrains incultes. Rosette s'assit pour se reposer un instant. Chose inexplicable, elle regarda la petite qui sommeillait profondément, l'embrassa doucement et murmura :

— Pauvre chérie, je t'aime bien, pourtant ! Mais, lui j'puis-je le laisser dans l'affliction et me condamner pour toujours à l'abandon ?

Sur cette réflexion, l'infortunée reprit sa course. Quand elle eut dépassé le cimetière, une idée lui vint :

— Si je déposais Louise ici ? elle ne serait pas loin de sa mère !

En effet, le voisin de Rosette avait été enterré à Cayenne, comme on dit vulgairement.

Rosette embrassa de nouveau « Louise » et l'abaissa devant la boutique du marbrier qui est à l'angle de l'allée qui mène au cimetière.

Un bruit de pas se fit entendre. Rosette eut peur et se réfugia derrière une palissade, non loin de là. Un homme passa.

Louise s'était réveillée et poussait des cris en disant :

— Maman ! maman !

La mère adoptive fit un mouvement pour s'élaner, mais il lui sembla que ses pieds étaient attachés au sol.

L'homme, en entendant l'appel de la petite, se dirigea vers elle, la questionna; mais n'obtenant toujours que ces mots : « Maman ! maman ! » il la prit à son tour dans ses bras et l'emporta.

Rosette Blanchard tomba à genoux, joignit les mains et s'évanouit ! Elle était sans connaissance, quand les gendarmes, en tournée, la trouvèrent étendue à terre.

Ils la consignèrent en prison à Saint-Ouen, d'où elle fut dirigée sur le Dépôt.

C'était un employé du chemin de fer du Nord qui avait emmené Louise. Il la conduisit chez le commissaire de police. Le magistrat interrogea la petite, mais comme elle était presque muette, il n'en put tirer aucun renseignement et l'envoya aux Enfants-Assistés.

L'effroi de Rosette fut grand quand elle se vit à Saint-Lazare ! La pauvre fille ne se rendait pas compte qu'elle avait commis un acte puni par les tribunaux; « Délaissement en un lieu solitaire d'un

enfant au-dessous de l'âge de sept ans ! »

L'instruction de l'affaire ne fut pas longue, la coupable avoua tout, naïvement, franchement. Six semaines après, « la fille Blanchard » passa devant une Chambre correctionnelle du tribunal de la Seine. On a trop abusé des récits de Cour d'assises et des procès en général, pour que nous fassions le compte rendu de l'audience. La salle était remplie par les habitants du quartier des Cloys. Chose remarquable, nul n'était venu par curiosité, mais par sympathie, par affection pour la *Fée du travail*.

Quand les divers témoins appelés racontèrent quelle avait été l'existence de l'ouvrière depuis son arrivée dans la maison, et qu'ils parlèrent de la promesse faite à la morte il y avait plus de deux années, ainsi que des soins touchants donnés à l'enfant, il y eut un frémissement dans l'auditoire.

— Pauvre jeune fille ! murmura-t-on, les menaces d'abandon de son futur lui ont fait perdre, un moment, la tête !

Et cela parut tout naturel.

Rosette répondit aux questions du président avec tant de sincérité, de repentir, de regret de la faute commise, son passé était si digne de louanges, la pauvre orpheline ! que les juges furent émus et l'acquittèrent.

— Où est Louise ? demanda aussitôt Rosette.

— Aux Enfants-Assistés, répondit quelqu'un.

— Ah ! messieurs les juges, s'écria-t-elle, je la

repris, la mignonne, et je la soignerai comme par le passé !

— Nous la soignerons ensemble ! dit une voix à l'oreille de la jeune fille, qui se retourna au son de cette voix, et se trouva face à face avec Victor Faujas.

Le pauvre garçon se tenait humble et suppliant devant elle. Rosette eut un éblouissement, ses regards se voilèrent, et elle serait tombée si Victor ne l'eût reçue dans ses bras et emportée hors de la salle.

Quand cette syncope fut dissipée, Rosette dit en mettant la main sur son cœur :

— Ah ! Victor, ne l'écrasez pas davantage, car il est brisé et il cesserait de battre pour toujours !

Faujas, attendri, dit presque en pleurant :

— Rosette, que pourrais-je faire pour mériter mon pardon et pour vous faire oublier ce que vous avez souffert pour moi ?

— Reprendre « Louise », mon ami, et l'aimer, répondit la *Fée du travail*, dont les regards exprimèrent une joie douce et timide.

— Ce sera notre fille aînée, dit Victor, qui avait repris son gai sourire.

PAUL DE LASCAUX.

FIN.

Marché de Saumur du 14 Mars

Blé nouveau (l'h.)	—	Huile de noix	50	120	—
From. 1 ^{re} q. (l'h.)	15	Graine trèfle	50	—	—
Froment (l'h.)	77	— lin	50	—	—
Halle, moy. 77	15	— luzerne	50	—	—
Seigle	75	Foin (dr. c.)	780	75	—
Orge	65	— Luzerne	780	73	—
Avoine h. bar.	50	Paille	—	780	40443
Fèves	75	— Amandes	50	—	—
Pois blancs . . .	80	Cire jaune	50	190	—
— rouges	80	Chanvres 1 ^{re}	—	—	—
Colza	65	— qualité (52k.500)	—	—	—
Chenevis	50	— 2 ^e	—	—	—
Farine, culas.	157	— 3 ^e	—	—	—

L'ALMANACH-JOURNAL

PARAISANT TOUS LES MOIS

Abonnements : FRANCE. Un an, 2 fr.
Un numéro : 10 cent.

SOMMAIRE DU N° DE MARS. — Dictons populaires. Calendrier. Pronostics du temps pour le mois de mars. Les travaux à faire en mars. Les privilèges du mois de mars. Les merles de Nicolle. Le malheur apprend à connaître ses vrais amis. Le grand prédicateur de Paris : le P. Monsabré. Le meilleur des passe-partout. A quoi tient la bonne humeur ? On dit. Le petit Médor. Deux quêteurs. Le rocher et le petit caillou. Le patron du travail. Tempérance et Carène. Duel à la réclame. Vitesse d'un pigeon voyageur. Cent ans soldat. Le médecin de la famille (deux articles). Recettes pour tous.

PROPAGANDE

Toute personne qui prend cinq abonnements en son propre nom ou à diverses adresses, en reçoit

un sixième GRATUITEMENT à titre de reconnaissance de la part de la Direction et comme indemnité de propagande.

Ecrire au Rédacteur en chef, M. Gabriel ALCYON, 7, rue du Cherche-Midi, Paris.

EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1878 (CLASSE 66).
MÉDAILLE D'ARGENT

COFFRES-FORTS

M. HAFNER aîné, fabricant de coffres-forts, a obtenu une MÉDAILLE D'ARGENT à l'Exposition universelle de Paris pour la perfection qu'il a apportée dans la construction de ses coffres-forts. Reconnus supérieurs pour leur solidité, leur incombustibilité, leurs serrures ont présenté au jury une sécurité incomparable contre les crocheteurs les plus habiles.

Nous sommes heureux de porter cette bonne nouvelle aux nombreuses personnes qui se sont déjà munies de coffres de la maison Hafner, et nous pensons qu'elle déterminera en faveur de cette maison ceux de nos lecteurs qui pourraient hésiter encore dans le choix d'un constructeur.

Coffres depuis 120 fr. jusqu'à 2,000 fr. et au delà.

Pour les renseignements, s'adresser au bureau du journal, où il y en a toujours en dépôt.

En dehors du dépôt, un bel album en chromolithographie est à la disposition des personnes qui voudront se rendre compte du choix, de la variété et de la beauté des Coffres de la Maison HAFNER.

LIBRAIRIE FIRMIN-DIDOT ET C^{ie},
rue Jacob, 56, A PARIS.

LA MODE ILLUSTRÉE

JOURNAL DE LA FAMILLE

Sous la direction de M^{me} EMMELINE RAYMOND.

L'élévation des salaires étant progressive et continue, oblige un grand nombre de familles à s'imposer des privations sérieuses pour maintenir l'équilibre de leur budget.

Il y a pour les femmes un moyen d'éviter la dépense causée par la main-d'œuvre : Être sa propre couturière, lingère et modiste, en s'abonnant à la Mode illustrée, qui fournit avec les patrons excellents de tous les objets utiles, l'enseignement pratique et théorique de leur exécution.

Un numéro spécimen est adressé à toute personne qui en fait la demande par lettre affranchie.

On s'abonne en envoyant un mandat sur la poste à l'ordre de MM. FIRMIN-DIDOT ET C^{ie}, rue Jacob, 56, à Paris. On peut aussi envoyer des timbres-poste en ajoutant un timbre pour chaque trois mois et en prenant le soin de les adresser par lettre recommandée.

PRIX POUR LES DÉPARTEMENTS :

1^{re} édition, 3 mois, 3 fr. 50; 6 mois, 7 fr.; douze mois, 14 fr.

4^e édition, avec une gr. coloriée chaque numéro : 3 mois, 7 fr.; 6 mois, 13 fr. 50; un an, 25 fr.

S'adresser également dans toutes les librairies des départements.

LA SEMAINE ILLUSTRÉE

Prix : 30 centimes le numéro.

Sommaire du numéro du 14 mars 1885.

Chronique parisienne, par A. de Bonville.
A la recherche de la « Jeannette », 3 gravures, par M. de Raufaing.
Une famille pauvre (suite), par Xavier Marmier.
Les ruines de Baalbek, 3 gravures, par Henri Saladin.

Un dîner chez Norodom, par Raoul Postel.
Profils de Peintres : M^{me} Muraton, par Melchior Mock-r.

Chronique théâtrale, par La Framboisière.
La Maîtresse de maison.
Sphinxiana.

Abonnement : Un an, 14 fr.

Librairie H. OUDIN, 51, rue Bonaparte, Paris, ou à Poitiers, 4, rue de l'Éperon.

Le magnifique ouvrage illustré, édité par la Librairie A. LE VASSEUR, 33, rue de Fleurus, L'ART NATIONAL, par H. DU CLEZIOU, vient d'être adopté par la Ville de Paris pour les Bibliothèques de ses Écoles municipales. Cette splendide publication, mise en vente au prix de 80 francs les 2 volumes (payables 5 francs par mois), a ainsi obtenu une consécration bien méritée.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

Tribunal de commerce de Saumur.

FAILLITE ROUSTEAUX, ALFRED.

Les créanciers présumés de la faillite du sieur Rousteaux, Alfred, négociant en vins à Saint-Cyr-en-Bourg, sont invités à se réunir le vendredi 27 mars 1885, à une heure du soir, au Tribunal de commerce, dans la salle des faillites, pour être consultés tant sur la composition de l'état des créanciers présumés, que sur la nomination de nouveaux syndics.

(256) Le Greffier, GAUTIER.

Tribunal de commerce de Saumur.

FAILLITE SERISIER.

En exécution des articles 493 et 494 du Code de commerce, Messieurs les créanciers de la faillite de Serisier, négociant à Saumur, sont invités de nouveau à se rendre au Tribunal, le vendredi 27 mars 1885, à 10 heures du matin, pour assister à la vérification de leurs créances dans cette faillite et l'affirmer devant M. le juge-commissaire.

Chaque créancier peut se faire représenter à la réunion par un fondé de pouvoir muni d'une procuration enregistrée.

(257) Le greffier du Tribunal, GAUTIER.

A Vendre ou à Louer VASTE MAISON

Place Saint-Pierre.

S'adresser à M. PINAULT, notaire, ou à M. PIRON, à Tours. (819)

A VENDRE

VIN ROUGE récolte 1884, 110 francs les 220 litres.

S'adresser à M^e CHICOTEAU, notaire à Loudun, ou à son Garde, à Gizeux, par Bourgueil.

Étude de M^e JULES CHICOTEAU, notaire à Loudun.

A VENDRE LA BELLE TERRE D'ANGLIERS

Près LOUDUN (Vienne)

Appartenant à M. le Prince de la Tour d'Auvergne.

1^{re} Lot. — Château moderne, en parfait état, parc entouré de murs, jardin et avenue. 37 hectares

2^e Lot. — Bois taillis et futaies à l'entrée de la forêt de Scévollès, réputée par ses chasses à courre. 172 hectares

3^e Lot. — Les fermes du Clouidi et de la Chalopinère. 79 hectares

S'adresser à M. GOGUET, expert à Niort (Deux-Sèvres), et à M^e CHICOTEAU, notaire à Loudun.

A LOUER

Maison de Campagne

A SAINT-MARTIN-DE-LA-PLACE

Avec cour, écurie, remise et jardin.

S'adresser à M. BIGEAU, propriétaire, Château de Boumois, commune de Saint-Martin-de-la-Place. (152)

A VENDRE

Joli CHEVAL noir

Agé de 4 ans, taille moyenne, pouvant être monté et attelé.

S'adresser au château de la Salle, Montreuil-Bellay. (251)

A VENDRE

Un CHEVAL très-doux, s'attelant, avec petit panier-duc et harnais.

S'adresser au bureau du journal.

VIN à VENDRE

Provenant du Clos de la Fuie (Saumur).

10 barriques, vin rouge 1884, à 130 fr. la barrique.

15 barriques, vin blanc 1884, à 110 fr. la barrique.

S'adresser à M. LULLIER, à la Fuie, ou à M. GAZEAU, à l'Usine à gaz.

Construction d'appareils de Chauffage

EN TOUS GENRES

OURTOULE-MARTRES

FUMISTE

28, rue Brault, Saumur.

Spécialité de Calorifères

Cheminées marbre, faïence et tôle.

CIDRES

M. RENÉ ROUSSEAU a l'honneur d'informer sa nombreuse clientèle qu'il a, comme par le passé, des cidres nouveaux et des poirés de toute première qualité. Il tiendra également les vins blancs et rouges du pays. Magasin PICRAT, place du Roi-René. (831)

M^{me} MYRRHA, la grande et célèbre bre chimarienne et cartomancienne de Paris, prédit l'avenir par les cartes et lit dans la main. De passage seulement pour 15 jours à Saumur, reçoit tous les jours depuis 9 heures du matin jusqu'à 9 heures du soir, Grand' rue, 41.

Un JEUNE HOMME de 25 ans, demande une place comme jardinier ou pour soigner les chevaux. — Bonnes références. S'adresser au bureau du journal.

91, Rue de Rivoli et 9, Boulevard de la Madeleine PARIS

Produit de 1^{re} Qualité

CHOCOLAT MASSON

Avis Demander toujours les tablettes de 12 tasses par 500 Grammes, toute autre division ne donnant pas la quantité suffisante pour obtenir une bonne tasse de Chocolat.

Crédit à tout le Monde

PAR

L'ÉPARGNE POPULAIRE

Maison de Vente à Crédit par Abonnement

ADMINISTRATION ET MAGASINS

3 et 5, Rue Plantagenet. — DEPOT, 4, Place Cupif, ANGERS

SUCCURSALE, 87, rue d'ORLÉANS SAUMUR

Pharmacie A. CLOSIER

20, rue du Marché-Noir, 20 SAUMUR

Droguerie Médicinale et Vétérinaire. — Entrepôt des Eaux minérales naturelles Françaises et Étrangères — Dépôt de toutes les Spécialités médicales.

Grand assortiment de bandages se prêtant à tous les mouvements du corps et maintenant la hernie constamment réduite. — Un bandage bien fait et bien appliqué facilite souvent la guérison des hernies.

On trouve, à la Pharmacie, un grand choix d'articles en caoutchouc vulcanisé, en gomme noire et gomme anglaise blonde, bas contre les varices, de ceintures en tous genres, de biberons d'injecteurs et d'irrigateurs.

PRIX MODÉRÉS

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

CHEMINS DE FER — GARES DE SAUMUR

Ligne d'Orléans			LIGNE DE L'ÉTAT																
DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.			SAUMUR - MONTREUIL-BELLAY				MONTREUIL-BELLAY - SAUMUR				SAUMUR - BOURGUEIL				BOURGUEIL - SAUMUR				
3 heures	3 minutes du matin	express-poste.	Mixte	Omn.	Omn.	Mixte	Mixte	Omn.	Mixte	Direct	Mixte	Mixte	Mixte	Mixte	Mixte	Mixte	Mixte		
6	55	matin (s'arrête à la Possonnière)	6 05	7 24	9 00	1 15	3 45	7 50	6 49	9 45	1 52	3 04	8 30	11 10	3 26	8 21	12 48	4 44	
9	13	matin, omnibus-mixte.	6 15	7 32	9 08	1 24	4 03	8 08	7 04	10 10	2 08	5 20	8 46	11 26	5 33	9 06	1 25	6 56	
1	25	soir, —	6 23	7 39	9 15	1 32	4 19	8 08	7 12	10 20	2 16	5 28	8 54	11 34	5 41	9 14	1 34	7 05	
3	35	express, omnibus.	6 35	7 52	9 28	1 40	4 27	8 24	7 23	10 30	2 28	5 40	9 06	11 39	5 49	9 15	1 43	7 13	
7	15	—																	
10	30	(s'arrête à Angers).																	
DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.			SAUMUR et MONTREUIL à THOUARS				THOUARS et MONTREUIL à SAUMUR				MONTREUIL - POITIERS venant d'Angers.				POITIERS - MONTREUIL allant à Angers.				
3 heures	26 minutes du matin	direct-mixte.	Mixte	Omn.	Omn.	Mixte	Mixte	Omn.	Mixte	Mixte	Omn.	Omn.	Mixte	Omn.	Omn.	Mixte	Mixte	Mixte	
8	31	—	6 05	7 24	9 15	3 45	7 50	5 40	8 58	1 07	4 20	7 43	5 50	12 50	6 10	9 30	11 50	1 00	
9	37	omnibus.	6 53	7 53	9 32	4 50	8 41	5 58	9 10	1 19	4 30	7 57	6 28	1 28	7 10	10 30	12 10	1 10	
12	48	express.	7 02	8 02	9 41	5 00	8 51	6 07	9 18	1 31	4 40	8 07	6 55	1 57	8 00	11 20	12 30	1 20	
4	44	soir, omnibus-mixte.	7 14	8 09	9 48	5 10	9 01	6 19	9 30	1 43	4 50	8 19	7 09	2 05	8 10	11 30	12 40	1 30	
7	4	—																	
10	24	omnibus (s'arr. à Tours) express-poste.	7 29	8 22	10 01	5 19	9 10	6 49	9 45	1 53	5 04	8 30	7 50	2 15	8 20	11 40	12 50	1 40	
Le train partant d'Angers à 5 heures 35 du soir arrive à Saumur à 6 heures 56; à Tours à 9 heures.																			